

1.

Débitrice: Immo-Urba SA, rue du Grand-Pont 2,
1350 Orbe
2.

Déclaration de faillite: 07.04.2005
3.

Suspension de faillite: 20.06.2005
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 09.07.2005
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But: réalisation de toutes affaires immobi-
lières, soit notamment achat, mise en valeur et vente de
tous immeubles, gérance et administration de tous biens
immobiliers et mobiliers, création, exploitation et admini-
stration de tous établissements publics, soit cafés, restau-
rants, bars, dancings, hôtels, motels, etc.

Office des faillites d'Yverdon-Orbe
1401 Yverdon-les-Bains

(02900946)